

FICHE DE DONNÉES DE		
SÉCURITÉ selon le Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH)		
EP MENTHOLÉ		
Date de sortie : 25/05/2009	Date de révision : 10.1.2019	VersionB

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU ENTREPRISE

1.1 étiquette d'un produit

Nom de la substance ou de la préparation : EP MENTHOLÉ
Autres noms de la substance ou de la préparation : Nom INCI : Menthol
(1R, 2S, 5R)-2-isopropyl-5-méthylcyclohexanol

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées
Utilisation - arôme, parfum.

1.3 Données détaillées sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité Nom ou raison sociale : Ekokoza sro

Lieu d'activité ou siège social : Fryčovice 297, 73945 Fryčovice

Site Internet : www.eshop.ekokoza.cz
+420 568420653

Téléphone : Fax : Adresse e-mail de la personne professionnellement qualifiée responsable de la fiche de données de sécurité : capkovi@ekokoza.cz

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence Centre
d'information toxicologique, Na Bojišti 1, 128 08 Prague 2 Téléphone (24 heures sur
24) : +420 224 919 293, +420 224 915 402

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

DSD/DPD Désignation des dangers :

Irritant

Phrases R :

Irritant pour les yeux et la peau

CLP

Catégorie de danger :

Irritation des yeux : Eye Irrit. 2

Irritation cutanée : Skin Irrit. 2 Données

sur les dangers :

Irritant pour la

peau Provoque une grave irritation des yeux

2.2 Éléments de marquage

Mot d'avertissement : AVERTISSEMENT

Symboles de danger



Mentions de danger standard

H315 Cela irrite la peau

H319 Provoque une grave irritation des yeux

Conseils de prudence P280 Porter des vêtements de protection.

savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au

si les ~~P302+352+333~~ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact
sont en place et peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer En cas d'irritation cutanée :

P332+313 Consulter un médecin/un traitement Si l'irritation des yeux persiste : Consulter

P337+313 un médecin/un traitement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH)		
EP MENTHOLÉ		
Date de sortie : 25/05/2009	Date de révision : 10.1.2019	VersionB

Ingrédients dangereux qui doivent être répertoriés sur l'étiquette

-

2.3 Autres dangers Aucun spécifique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractéristiques du produit

3.1 Substances / 3.2 Mélanges

Numéro CAS : 2216-51-5	L-menthol	100 %
Numéro EINECS : 218-690-9	XI ; R36/38	
Numéro REACH :	Irrit. 2 Irritations cutanées. 2 H319 H315	

Le libellé complet des phrases R et des phrases H est donné au point 16.1.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de problèmes de santé, ou en cas de doute ou d'accident, consulter un médecin et lui communiquer les informations de la fiche de données de sécurité. Dans tous les cas, assurez la paix mentale de la personne concernée et évitez d'attraper un rhume. Prenez soin de votre propre protection lorsque vous prodiguez les premiers soins.

La personne concernée ne respire pas : la respiration artificielle doit être pratiquée immédiatement.

Arrêt cardiaque : il est nécessaire de débiter immédiatement un massage cardiaque indirect.

Perte de conscience : il faut placer et transporter la victime en position stabilisée sur le côté.

Lors de l'inhalation

Déplacez la victime à l'air frais.

Au contact de la peau

Retirer les vêtements contaminés, laver soigneusement la peau contaminée à l'eau courante.

Au contact des yeux

Rincer immédiatement les yeux grands ouverts à l'eau courante pendant au moins 10 minutes. Trouvez un ophtalmologiste.

Lorsqu'il est ingéré

Faire boire beaucoup d'eau, faire vomir. Consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés Irritation des yeux et de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de contact avec les yeux et après ingestion, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Responsabilité

Agents extincteurs appropriés

CO2, mousse, poudre.

Extincteurs inadaptés

Information non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit est inflammable. En cas d'incendie, des gaz et vapeurs dangereux peuvent être produits.

5.3 Instructions aux pompiers Ne pas rester dans la zone dangereuse sans appareil respiratoire autonome.

Informations

supplémentaires Les informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE		
SÉCURITÉ selon le Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH)		
EP MENTHOLÉ		
Date de sortie : 25/05/2009	Date de révision : 10.1.2019	VersionB

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle. Précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Évitez la génération de poussière, ne respirez pas la poussière.

6.2 Mesures de protection de l'environnement Empêcher les fuites dans les eaux souterraines, de surface et usées, les sols et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Recueillir dans un récipient de remplacement approprié, éliminer conformément à la réglementation. Évitez la génération de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections
Voir autres. articles 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle (voir point 8). Suivez les règles pour travailler avec des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Après le travail et avant de manger, lavez-vous les mains à l'eau et au savon et traitez avec une crème réparatrice.

7.2 Conditions de stockage sûr des substances et des mélanges, y compris des substances et mélanges incompatibles. Conserver dans des récipients bien fermés dans un endroit frais et sec à des températures de 5 à 25°C. Conservez les emballages séparément des aliments.

7.3 Utilisation finale spécifique / utilisation finale spécifique Aucune donnée disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle Aucun.

8.2 Contrôles de l'exposition

Conserver à l'écart des denrées alimentaires et des boissons. Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Suivez les règles pour travailler avec des produits chimiques. Après le travail et avant de manger, lavez-vous les mains à l'eau et au savon et traitez avec une crème réparatrice.

Protection respiratoire

En cas de formation de poussière.

Protection des mains

Gants de protection imperméables au produit.

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection de la peau

Information non disponible.

Limitier l'exposition environnementale

Information non disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles État physique

Couleur	
Odeur	
(arôme)	caractéristique blanche unie

Taille	Information	Unité
PH	sur la valeur non disponible 216	-
Point d'ébullition (plage de point d'ébullition)	°C 41 - 44 °C information	
Point de fusion (plage de point de fusion)	non disponible °C	
Point de congélation		

FICHE DE DONNÉES DE		
SÉCURITÉ selon le Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH)		
EP MENTHOLÉ		
Date de sortie : 25/05/2009	Date de révision : 10.1.2019	VersionB

Point d'allumage	> 100	°C
Température d'allumage	405	°C
Classe de gaz	information non disponible	information
Combustibilité	non disponible	information non
Allumage spontané	disponible	information non disponible
Propriétés explosives	7,0,8	information non disponible
Limites explosives → limite supérieure		obj. %
→ limite inférieure		obj. %
Propriétés oxydantes	0,431 (légèrement miscible)	-
Solubilité → dans l'eau → dans	information non disponible	g/l
les graisses (y compris les spécifications de l'huile)	3,3	information non disponible g.cm-3
Coefficient de partage n-octanol/eau		-
Miscibilité		-
Densité	information non disponible	information
Viscosité dynamique	non disponible	mPa.s S.cm-1
Conductivité	information non disponible	information
Tension de vapeur	non disponible	hPa information non disponible
Densité de vapeur relative	information non disponible	dm3 .h-1
Taux d'évaporation		

9.2 Informations supplémentaires

Soluble dans l'éthanol.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactif

Données non disponibles.

10.2 Stabilité chimique II n'y a

aucun risque de décomposition si les conditions de manipulation et de stockage sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune,

dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.4 Conditions à éviter II n'y a aucun risque de

décomposition si les conditions de manipulation et de stockage sont respectées.

10.5 Matières incompatibles Agents

oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun

produit de décomposition dangereux n'est connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses.

Après ingestion, il provoque des vomissements, des nausées et des crampes d'estomac.

Effets systémiques : vertiges, fatigue, ataxie (trouble de la coordination des mouvements).

Toxicité aiguë

- DL50 orale, rat (mg.kg-1) : 3300 • DL50 cutanée, lapin (mg.kg-1) : > 5000 • CL50 inhalation, rat, pour aérosols ou particules (mg.dm-3) : aucune information disponible

- CL50 par inhalation, rat, pour gaz et vapeurs 4 h, (mg.dm-3) : aucune information disponible

Irritabilité et corrosivité

Information non disponible.

Sensibilisation

Information non disponible.

Toxicité à dose répétée

Information non disponible.

Cancérogène

FICHE DE DONNÉES DE		
SÉCURITÉ selon le Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH)		
EP MENTHOLÉ		
Date de sortie : 25/05/2009	Date de révision : 10.1.2019	VersionB

Information non disponible.

Mutagénité

Information non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Information non disponible.

Plus d'information

Riziko tvorby méthémoglobine.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- | | |
|--|--------------------------------|
| • CL0, 96 heures, poissons (mg.dm-3) : • | 16 |
| CL50, 48 heures, daphnies (mg.dm-3) : • | information non disponible |
| EC50, 72 heures, algues (mg.dm-3) : • | information non disponible 237 |
| CL50, bactéries (mg.dm-3) : | |

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune
information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune
information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Information non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune
information disponible.

12.6 Autres effets néfastes Aucune
information disponible.

13. INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination de la substance ou de la préparation et emballage contaminé

Les déchets marqués doivent être remis pour enlèvement, accompagnés de la fiche d'identification des déchets, à une entreprise spécialisée agréée pour cette activité.

Loi n° 185/2001 Coll., sur les déchets, telle que modifiée.

Si ce produit et son emballage deviennent des déchets, l'utilisateur final doit attribuer le code de déchet correspondant conformément au décret n° 381/2001 Coll. tel que modifié.

Loi n° 477/2001 Coll. sur l'emballage tel que modifié.

14. INFORMATIONS D'EXPÉDITION

14.1 Numéro ONU n'est pas applicable

14.2 Nom propre de l'ONU pour l'envoi n'est pas applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non applicable

14.4 Groupe d'emballage n'est pas applicable

14.5 Danger pour l'environnement n'est pas applicable

14.6 Mesures de sécurité particulières pour les utilisateurs Pas de
marchandises dangereuses au sens du code de la route.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le règlement IBC Aucune information
disponible.

FICHE DE DONNÉES DE		
SÉCURITÉ selon le Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH)		
EP MENTHOLÉ		
Date de sortie : 25/05/2009	Date de révision : 10.1.2019	VersionB

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément au règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH).

15.1 Réglementations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement / réglementations légales spécifiques relatives substance ou mélange

- Règlement REACH : Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques, telle que modifiée.
- Règlement CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage. mélanges de substances; telle que modifiée • Directive DSD/DPD : Directive 67/548/CEE et Directive 1999/45/CE

- Loi n° 356/2003 Coll. sur les substances chimiques telle que modifiée
- Règlement gouvernemental n° 361/2007 Coll., qui établit les conditions de protection de la santé au travail.
- Loi n° 185/2001 Coll. sur les déchets
- Décret n° 381/2001 Coll. Catalogue des déchets
- Décret n° 383/2001 Coll. sur les détails de la gestion des déchets
- Loi n° 477/2001 Coll. sur l'emballage tel que modifié
- Loi n° 258/2000 Coll. sur la protection de la santé publique

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Aucune

évaluation de la sécurité chimique n'a été préparée pour le produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases H et R utilisées aux points 2 et 3
H315 Irritant pour la peau

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau

Directives de formation

- Voir § 101 et suivants du Code du travail.
- Familiariser les travailleurs avec la méthode d'utilisation recommandée, les équipements de protection obligatoires, les premiers soins et manipulations interdites avec la substance/préparation.

Restrictions d'utilisation recommandées

La substance/le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est destiné (voir point 1.2). Les conditions spécifiques d'utilisation de la substance/du mélange échappant au contrôle du fournisseur, il est de la responsabilité de l'utilisateur d'adapter les avertissements prescrits aux lois et réglementations locales.

Les informations de sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ne peuvent pas être considérées comme des informations techniques sur le produit.

Plus d'information

- La fiche de données de sécurité a été traitée :

Ekokoza.cz

Hugo Capek

Lesní Jakubov 21

67573 Rapotique

Sources de données utilisées pour établir la fiche de données de sécurité

Les informations fournies ici sont basées sur le meilleur de nos connaissances et sur la législation en vigueur. La fiche de données de sécurité a été préparée sur la base de la fiche de données de sécurité originale fournie par le fournisseur.

Modifications lors de la révision de la fiche de données de sécurité

Version B – 10.1.2010 •

Révision globale de la fiche de données de sécurité selon le règlement CE n° 1272/2008

- Cette édition de la fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes de la fiche de données de sécurité.
-